

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3484

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat d'acquérir les parts de la SCI Petite Fleur en vue de construire des logements sociaux ou en accession sociale

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3484**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat d'acquérir les parts de la SCI Petite Fleur en vue de construire des logements sociaux ou en accession sociale**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société civile immobilière (SCI) "Petite Fleur" est propriétaire d'un tènement immobilier situé à Villeurbanne sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) la Soie au sein du projet d'aménagement du Carré de Soie.

Ce tènement d'une superficie de 21 097 mètres carrés est actuellement classé en zone ULa au plan local d'urbanisme (PLU) et doit faire l'objet, après remembrement avec les parcelles voisines, d'un aménagement permettant la construction d'environ 250 logements sociaux et d'environ 150 logements en accession sociale.

L'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat (VEH) souhaite saisir l'opportunité d'acquérir les 10 000 parts composant le capital social de la SCI "Petite Fleur" proposées à 4 200 000 €.

Cette acquisition permettrait à VEH de maîtriser la propriété du tènement susvisé, lequel serait transféré dans son patrimoine par le biais d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au sens de l'article 1844-5 du code civil.

Cette prise de participation offrirait l'avantage de maîtriser ce foncier à un prix (199 € le mètre carré) compatible avec les équilibres des opérations de constructions de logements sociaux et permettrait à VEH de dégager directement un potentiel de production important.

En application de l'article 420-2 4° alinéa du code de la construction et de l'habitation, l'acquisition de parts de SCI par un OPH est soumise à un double accord de la collectivité de rattachement, la Communauté urbaine de Lyon, et du représentant de l'Etat du lieu de l'opération.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour VEH en lien avec les objectifs de production de logements sociaux et à prix maîtrisés sur l'agglomération lyonnaise, et vu les éléments financiers présentés démontrant l'atteinte des équilibres financiers globaux, il est proposé d'autoriser l'OPH VEH à acquérir les parts de la SCI "Petite Fleur" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise l'Office public de l'habitat Villeurbanne Est Habitat à acquérir les parts de la SCI "Petite Fleur" aux conditions proposées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.